

## La formation des bénévoles

Comme bénévole, vous aurez droit à une session de formation donnée conjointement par le personnel de l'ARC et de Revenu Québec. Cette formation vous permettra de vous familiariser avec les mesures fiscales qui concernent la clientèle du programme et de prendre connaissance des formulaires de déclaration de revenus que vous aurez à remplir.



## Les séances de préparation de déclarations de revenus

Les séances de préparation de déclarations de revenus sont organisées par les organismes communautaires et se déroulent habituellement dans leurs locaux. Un calendrier des séances est établi en collaboration avec les responsables de ces organismes, selon les besoins de chaque région.

En tant que bénévole du programme, vous pourrez compter sur l'assistance du personnel de l'ARC et de Revenu Québec si vous avez besoin de renseignements supplémentaires pour remplir les déclarations de revenus d'une personne visée par le programme.




**Le Programme des bénévoles**  
Inscrivez-vous!

PROGRAMME  
DES BÉNÉVOLES



## Le Programme des bénévoles



 Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Canada

Revenu Québec 

Canada

Québec 



## Le programme

Le Programme des bénévoles est le fruit d'un important partenariat établi en 1988 entre l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Revenu Québec.

Ce programme vient en aide aux personnes qui ne peuvent remplir elles-mêmes leurs déclarations de revenus ou qui n'ont pas les moyens de confier cette tâche à des services professionnels. Chaque année, les bénévoles du programme aident près de 150 000 personnes en remplissant leurs déclarations de revenus.

L'engagement d'organismes communautaires et de milliers de bénévoles est au cœur de la réussite du programme.



## Les organismes

Les organismes communautaires jouent un rôle clé au sein du programme. Ils recrutent des bénévoles et sont responsables de l'organisation et du déroulement des séances de préparation de déclarations de revenus. Par ailleurs, ils peuvent obtenir du soutien des coordonnateurs locaux de l'ARC et de Revenu Québec dans la planification des activités du programme.

Saviez-vous que les organismes communautaires peuvent s'inscrire à la transmission électronique des déclarations de revenus? La transmission électronique offre plusieurs avantages. Elle facilite le travail des bénévoles qui remplissent les déclarations de revenus et permet aux bénéficiaires du programme de recevoir leurs avis de cotisation plus rapidement. En outre, elle permet de réduire la consommation de papier et, ainsi, de participer au développement durable.

Si votre organisme désire participer au Programme des bénévoles, il trouvera l'information nécessaire dans le site Internet de l'ARC, à l'adresse [www.arc.gc.ca/benevole](http://www.arc.gc.ca/benevole). Il peut aussi se renseigner sur le programme dans le site de Revenu Québec, à l'adresse [www.revenu.gouv.qc.ca/benevole](http://www.revenu.gouv.qc.ca/benevole).

## Les bénévoles

Les bénévoles sont indispensables au programme. Pendant la période de l'impôt, ils remplissent les déclarations de revenus des personnes admissibles. En offrant ainsi leurs services, ils contribuent à combler des besoins communautaires essentiels.

Les bénévoles n'ont pas à être des spécialistes de la fiscalité, puisque les déclarations qu'ils remplissent sont généralement simples. Ils doivent surtout avoir envie d'aider les autres en leur consacrant du temps.

Pour devenir un bénévole, vous devez être rattaché à un organisme communautaire. Au besoin, un coordonnateur du programme pourra vous aider à en trouver un près de chez vous.

Si vous désirez faire partie de l'équipe du Programme des bénévoles, consultez le site Internet de l'ARC, à l'adresse [www.arc.gc.ca/benevole](http://www.arc.gc.ca/benevole), ou le site de Revenu Québec, à l'adresse [www.revenu.gouv.qc.ca/benevole](http://www.revenu.gouv.qc.ca/benevole).